



Campus Provence Verte
125 Chemin du Prugnon - D 560 L
83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME
Tél : 04.94.86.52.93
Email : st-maximin@cneap.fr



TARIFS CONDITIONS FINANCIERES 2024 / 2025

A l'attention des parents d'élèves,

Les prélèvements débuteront au mois de **SEPTEMBRE** sur une période de 10 ou 12 mensualités, au choix, jusqu'au mois de **JUIN** ou **AOUT** inclus.

Deux prélèvements forfaitaires du montant du tarif de l'externat seront effectués au mois de septembre et d'octobre en attente des bourses.

Veillez trouver ci-dessous les dates de prélèvements prévues :

15 septembre	10 février
10 octobre	10 mars
10 novembre	10 avril
10 décembre	10 mai
10 janvier	10 juin

Possibilité de choisir un prélèvement sur 12 mois, dont voici les dates supplémentaires :

10 juillet	10 août
-------------------	----------------

Pour une facturation divisée en deux responsables payeurs, veuillez cocher sur le mandat de prélèvement et remettre les 2 mandats (recto-verso) et 2 RIB.

Le choix du nombre de mensualités de prélèvements sera à cocher sur le mandat de prélèvement

LE LYCÉE MET EN ŒUVRE UN DISPOSITIF DE « SOLIDARITÉ » POUR PERMETTRE AUX FAMILLES LES MOINS AISÉES DE BÉNÉFICIER DE RÉDUCTIONS SIGNIFICATIVES. CE DISPOSITIF EST ADAPTÉ À CHAQUE SITUATION PARTICULIÈRE.

Pour toute demande, veuillez contacter directement par mail Madame **DADDI VERQUERA**, comptable, à l'adresse suivante : marjorie.daddi-verquera@cneap.fr – Tél. : 07 63 05 12 31

Cordialement,

Christian Brayer
Directeur de l'établissement

- ⇒ Un seul changement de régime sera accepté en cours d'année, en date du 1^{er} février.
Les demandes doivent être transmises début janvier (soit 1 mois avant) par mail adressé au secrétariat, à l'adresse suivante : accueil.st-maximin@cneap.fr.
- ⇒ Seules les absences dépassant 16 jours consécutifs et justifiées par un certificat médical ouvrent droit à une remise (50% pension ou ½ pension).
- ⇒ Une réduction sur la participation famille est accordée pour le 2^{ème} enfant inscrit.

TARIFS EN FONCTION DU REGIME ET DE LA CLASSE

- Les forfaits annuels indiqués dans les tableaux ci-dessous tiennent compte des semaines de présence effective des élèves par classe ; les périodes de stage et de vacances étant déjà décomptées.
- Le repas du vendredi n'est pas obligatoire mais ne peut être décompté du forfait.

Votre enfant est en classe de 4^{ème} ou 3^{ème}

RÉGIMES	INTERNAT	DEMI-PENSION	EXTERNAT
TARIFS ANNUELS	3 860 €	2 090 €	1 060 €

⊗ Pour les mois de septembre et d'octobre, il y aura un prélèvement forfaitaire d'un montant de 106 €, tout régime confondu (en attente de la bourse).

Votre enfant est en classe de 2^{nde} GT / 1^{ère} ou Terminale Générale / S.T.A .V :

RÉGIMES	INTERNAT	DEMI-PENSION	EXTERNAT
TARIFS ANNUELS	3 840 €	2 070 €	1 040 €

⊗ Pour les mois de septembre et d'octobre, il y aura un prélèvement forfaitaire d'un montant de 104 €, tout régime confondu (en attente de la bourse).

Votre enfant est en classe de 2^{nde}, 1^{ère} ou Terminale SAPAT / PA-CGEA PE / PV-CGE VV

RÉGIMES	INTERNAT	DEMI-PENSION	EXTERNAT
TARIFS ANNUELS	3 660 €	1 960 €	1 000 €

⊗ Pour les mois de septembre et d'octobre, il y aura un prélèvement forfaitaire d'un montant de 100 €, tout régime confondu (en attente de la bourse).



Campus Provence Verte
125 Chemin du Prugnon - D 560 L
83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME
Tél : 04.94.86.52.93
Email : st-maximin@cneap.fr



**PHOTO
OBLIGATOIRE**

2024/2025

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM de l'élève _____ **Prénom** _____

Date de naissance _____ **Classe de** _____

Régime de l'élève EXTERNE DEMI-PENSION INTERNE

Numéro de téléphone de l'élève ____/____/____/____/____

Mail de l'élève _____ @ _____

Numéro SECURITE SOCIALE de l'élève _____

A réclamer auprès de votre caisse d'assurance maladie

A compléter entièrement SVP pour vous joindre en cas d'urgence.

En cas de changement, merci de nous tenir informés tout au long de l'année scolaire.

RESPONSABLE LÉGAL 1 père mère autre à préciser _____

NOM _____ **Prénom** _____

Adresse _____

Code postal _____ **Ville** _____

Téléphone ____/____/____/____/____ **Profession** _____

Mail _____ @ _____

RESPONSABLE LÉGAL 2 père mère autre à préciser _____

NOM _____ **Prénom** _____

Adresse _____

Code postal _____ **Ville** _____

Téléphone ____/____/____/____/____ **Profession** _____

Mail _____ @ _____

Dans la situation d'urgence extrême et l'impossibilité de joindre la famille, personnes à contacter _____ **membres de la famille, ami(e), voisin(e) (barrer la mention inutile) Numéro de téléphone** ____/____/____/____/____

INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LA SANTE DE L'ELEVE

Est-ce que votre enfant suit un traitement particulier (médicaments) ? OUI NON

Lequel _____

Est-ce que votre enfant souffre d'une maladie particulière ? OUI NON

(antécédents médicaux et/ou chirurgicaux, maladies chroniques, TDAH, asthme, troubles auditifs)

si oui préciser _____

Est-ce que votre enfant souffre d'une allergie particulière ? OUI NON

→Allergies à des médicaments OUI NON

Lesquels _____

→Allergies alimentaires OUI NON

Lesquelles _____

→Autres OUI NON

Lesquelles _____

Votre enfant souffre-t-il d'intolérances alimentaires OUI NON

Lesquelles _____

AUTRES OBSERVATIONS A SIGNALER

AUTORISATION D'INTERVENTION MEDICALE

Je soussigné(e), M., Mme _____ père, mère ou responsable légal de l'élève (NOM et Prénom) _____

Autorise Monsieur le Directeur du Lycée d'Enseignement Agricole Privé ou son représentant à faire hospitaliser l'enfant _____ et le Médecin à l'opérer et à l'anesthésier et, de façon générale, à prendre toutes les mesures jugées utiles par ce dernier.

Fait à _____ Le _____

Signature des parents ou du tuteur

En cas de refus, barrer le paragraphe et signer



Campus Provence Verte
125 Chemin du Prugnon - D 560 L
83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME
Tél : 04.94.86.52.93
Email : st-maximin@cneap.fr



DROIT A L'IMAGE

Année scolaire 2024/2025

Je soussigné(e),

Nom _____ Prénom _____ Classe _____

Adresse _____

Autorise

N'autorise pas

par la présente le Lycée Privé Provence verte, 125 chemin du Prugnon à St Maximin, représentée par son directeur, Christian BRAYER, à diffuser les photographies prises par le lycée, et sur lesquelles je figure.

L'autorisation est valable pour :

- l'édition de documents de nature pédagogique (journal interne et externe), suite par exemple à des voyages d'étude, sorties diverses,
- la publication sur le portail internet du Lycée, ainsi que les différents réseaux sociaux dont le lycée est propriétaire,
- les photographies traditionnelles des classes,
- dans le cadre de projets d'élèves/apprentis (sorties, forums...), dans l'objectif de valoriser les projets en question.

L'autorisation est valable pour une durée d'un an et pourra être révoquée à tout moment.

La présente autorisation est incessible.

Fait à _____ Le _____

Signature du responsable légal

ET

Signature de l'élève :



Campus Provence Verte
125 Chemin du Prugnon - D 560 L
83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME
Tél : 04.94.86.52.93
Email : st-maximin@cneap.fr



ENGAGEMENT INFORMATIQUE

Année scolaire 2024/2025

Je soussigné(e) (nom) _____ (prénom) _____ En classe de : _____

M'engage sur l'honneur :

- À ne jamais pénétrer dans la salle informatique sans **exclusivement** un professeur. Aucun élève ne peut être seul dans cette salle informatique.
- À ne dupliquer (et ne faire dupliquer) **aucun logiciel**.
- À ne pas utiliser aucun des logiciels illégalement dupliqués.
- À n'utiliser aucun des logiciels mis à ma disposition pour des besoins autres que ceux destinés à ma formation au **CAMPUS PROVENCE VERTE de St Maximin**.
- À n'utiliser sur les machines mises à ma disposition aucuns logiciels extérieurs,
- À -ne modifier aucun logiciel sur les disques durs des micro-ordinateurs ou du serveur de réseau,
- À n'enregistrer sur le disque dur de l'ordinateur mis à ma disposition que des fichiers nécessaires à ma formation au **CAMPUS PROVENCE VERTE de St Maximin**.
- À ne pas modifier **la configuration** de l'ordinateur mis à disposition (bureau et son aspect, logiciels présents sur le Bureau, écran de fond, de veille, etc... liste non exhaustive),
- **À ne consulter sur internet aucun site** qui ne soit pas expressément en rapport avec ma formation au CAMPUS PROVENCE VERTE. Il est interdit de jouer notamment sur internet.
- **À ne pas utiliser ma messagerie personnelle (mail), utiliser des forums, des chats,...**
Toutes formes d'échanges non contrôlés par un adulte éducateur ou enseignant.
- À ne pas télécharger par internet (ou autre moyen), de programme, quel que soit leur nature et leur origine (sauf si accord de mon professeur)

Art 47 de la loi du 3 juillet 1985

Par dérogation au 2° de l'article 41 de la loi n°57-298 du 11 mars 1957 précipitée, toute reproduction autre que l'établissement d'une copie de sauvegarde par l'utilisateur ainsi que toute utilisation d'un logiciel non expressément autorisée par l'auteur ou ses ayants droit, est passible des sanctions prévues par ladite loi.

Art.425 du Code Pénal.

Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements

Relatifs à la propriété des auteurs est une contrefaçon : et toute contrefaçon est un délit.

(L.n°85-660 du 3.7.85) La contrefaçon en France d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 914.69 euro à 18293.88 euro (6000 F à 120 000 F) ou de l'une de ces deux peines seulement.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'article 47 de la loi du 3 juillet 1985 relatif à la reproduction d'un logiciel et de l'article 425 du Code Pénal relatif la propriété des autres et à la contrefaçon d'ouvrages. (Articles dont le texte figure ci-après).

Fait à _____ le : _____

Signature du responsable légal
lu et approuvé

ET

Signature de l'élève
lu et approuvé



Campus Provence Verte
125 Chemin du Prugnon - D 560 L
83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME
Tél : 04.94.86.52.93
Email : st-maximin@cneap.fr



Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers

Année scolaire 2024/2025

NOM de l'élève : _____

Prénom de l'élève : _____

Classe : _____ Régime _____ Date de naissance : _____

Téléphone responsable : _____

Aménagements Scolaires

Si votre enfant a une reconnaissance MDPH , merci de nous transmettre

- La notification MDPH
- Le PPS
- Le GEVAsco

Votre enfant a-t-il besoin de la mise en place d'un :

- PAP
- PPRE

Si oui, merci de nous transmettre **obligatoirement**

- Le PAP ou PPRE mis en place dans son établissement actuel.
- Si c'est une 1^{ère} demande, vous devez nous transmettre un bilan orthophonique et/ou un bilan spécialisé récent(s).

Quels sont les troubles d'apprentissages de votre enfant ?

- Dyslexie Dysorthographe Dyspraxie Dysgraphie Dyscalculie Dysphasie
- TDA TDAH Autre

Aménagements d'Épreuves : votre enfant est en classe de 3^{ème}, 1^{ère} ou Terminale :

(Les demandes d'aménagement d'épreuves pour la passation du Baccalauréat doivent se faire en année de 1^{ère} ; de manière exceptionnelle en terminale).

A-t-il besoin d'un aménagement d'épreuve ?

Oui Non

Pour une demande d'aménagement d'épreuves du Baccalauréat, merci de nous transmettre la notification des mesures d'aménagement d'épreuves accordées pour la passation du Diplôme National du Brevet.

Santé (PAI)

Votre enfant a-t-il un PAI à mettre en place ? :

Oui Non

Si oui, merci de nous transmettre le PAI actuellement mis en place dans son établissement.

Prend-il un traitement ?

Oui Non

Si oui, merci de nous transmettre son ordonnance (*et de fournir le traitement à la rentrée scolaire*).

Est-il porteur d'un handicap ?

Oui Non

Commentaires :

Informations complémentaires (si nécessaire) :

NOM et Prénom du responsable légal : _____

Fait à _____ Le _____

Signature du responsable légal





Campus Provence Verte
125 Chemin du Prugnon - D 560 L
83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME
Tél : 04.94.86.52.93
Email : st-maximin@cneap.fr



SITUATIONS PARTICULIERES

Année scolaire 2024/2025

{FICHE FACULTATIVE}

NOM de l'élève _____

Prénom _____

Classe _____ **Régime** Externe 1/2P Interne

Renseignements que vous souhaitez fournir à l'établissement dans l'objectif de mieux comprendre certaines situations particulières concernant votre enfant.

Difficultés scolaires, situation familiale, autres ...

ANNEE 2024/2025

Fait à _____ le _____

Signature :



Campus Provence Verte
 125 Chemin du Prugnon - D 560 L
 83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME
 Tél : 04.94.86.52.93
 Email : st-maximin@cneap.fr



QUA/FOR_20210401

Version 1

Mise en application le 05/04/2021

FICHE D'AUTORISATION PARENTALE POUR DELIVRANCE DE TRAITEMENT

Je soussigné(e)

Mr

Mme

NOM _____ Prénom _____

Responsable légal de l'élève :

NOM _____ Prénom _____

Classe _____ Régime _____

Autorise l'infirmière et/ou un membre de la vie scolaire à donner un traitement à type :

➤ **Doliprane** : en cas de douleurs ou d'une hyperthermie (maux de tête, courbatures...)

OUI

NON

➤ **Spasfon** : en cas de maux de ventre

OUI

NON

➤ **Vogalène** : en cas de nausées, vomissements

OUI

NON

➤ **Smecta** : en cas de diarrhée

OUI

NON

Il est indispensable que nous sachions si votre enfant a une allergie à un de ces traitements. Pour cela, il suffit de renseigner par oui ou non sur les médicaments ci-dessous :

ALLERGIES	OUI	NON
Doliprane		
Spasfon Lyoc		
Vogalène Lyoc		
Smecta		

Fait à _____ le _____

Signature du responsable légal

OBLIGATOIRE

Tampon et signature du médecin traitant

facultatifs



Campus Provence Verte
125 Chemin du Prugnon - D 560 L
83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME
Tél : 04.94.86.52.93
Email : st-maximin@cneap.fr



AUTORISATION DE SORTIE 2024/2025

4^{ème} 3^{ème}

Comment cela fonctionne ?

- ❖ **Les autorisations de sortie engagent non seulement les parents (ou responsables légaux) mais aussi l'établissement.** C'est pourquoi, l'école peut se réserver **le droit de refuser** une autorisation de sortie (malgré l'accord des parents) dans une situation où elle estime que le jeune peut être mis en danger et quel que soit l'âge du jeune en question.
- ❖ **Le formulaire d'autorisation à l'année est au dos de ce document. Veuillez le remplir et le rendre obligatoirement.**
- ❖ **Les sorties sont interdites, entre 12h00 et 13h30, (hormis sur décharge parentale). Les parents doivent se présenter à l'accueil, pour signer la décharge.**

En effet, Il est fortement déconseillé aux parents d'autoriser à un élève mineur, notamment en classe de 4^{ème} ou de 3^{ème} de sortir pour aller manger à l'extérieur à Saint Maximin (Mac Donald). En effet, nous estimons que le risque de mise en danger de l'élève (tabac, drogue, agression, accidents...), est significatif.

Pour bien renforcer votre demande d'interdiction de sorties de votre enfant (dans l'objectif de le protéger car il est par exemple très influençable, ...), il vous suffit d'adresser un courriel à parentsduleap.st-maximin@cneap.fr.

VIGIPIRATE



Une carte d'identité sera systématiquement demandée, à l'accueil, pour tout adulte qui vient « récupérer » un élève mineur.

AUTORISATION DE SORTIE 4^{ème} 3^{ème}**ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**PHOTO
OBLIGATOIRE

Nom (de l'élève) : _____

Prénom : _____

Classe : 3^{ème} 4^{ème} Régime : Externe Demi-Pension
Interne

Téléphone (de la famille) : _____

DATE : _____

Signature du responsable :

Merci de compléter IMPERATIVEMENT par oui ou non la rubrique correspondant au régime de votre enfant :

Si votre enfant est EXTERNE		Cocher la case
MIDI	J'autorise mon enfant à sortir du lycée avant 12h en fonction de l'emploi du temps ou de l'absence d'un professeur et de revenir pour les cours de l'après-midi.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
SOIR	J'autorise mon enfant à sortir avant 16h30 en fonction de l'emploi du temps ou de l'absence d'un professeur, sachant qu'aucune sortie ne sera accordée avant 15heures. <u>Pour information</u> : une étude est mise en place pour les élèves jusqu'à 16h30.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Si votre enfant est DEMI-PENSIONNAIRE		Cocher la case
MIDI	Pour info : les élèves demi-pensionnaires ne sont pas autorisés à quitter l'établissement entre 12h et 13h35 sauf décharge des parents.	
SOIR	J'autorise mon enfant à sortir avant 16h30 en fonction de l'emploi du temps ou de l'absence d'un professeur, sachant qu'aucune sortie ne sera accordée avant 15heures. <u>Pour information</u> : une étude est mise en place pour les élèves jusqu'à 16h30	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Vendredi avant 12h	Pour information, les cours se terminent à 12h le vendredi. J'autorise mon enfant à sortir avant 12h en fonction de l'emploi du temps ou de l'absence d'un professeur.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Si votre enfant est INTERNE		Cocher la case
Vendredi avant 12h00	Pour information, les cours se terminent à 12h le vendredi. J'autorise mon enfant à sortir avant 12h le vendredi en fonction de l'emploi du temps ou l'absence d'un professeur.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Pour toute demande de sortie exceptionnelle, une autorisation écrite ou une décharge du responsable légal est exigée.

AUTORISATION DE SORTIE 2024/2025 – 2nde, 1^{ère}, Terminale
Comment cela fonctionne ?

- ❖ **Les autorisations de sortie engagent non seulement les parents (ou responsables légaux) mais aussi l'établissement.** C'est pourquoi, l'école peut se réserver **le droit de refuser** une autorisation de sortie (malgré l'accord des parents) dans une situation où elle estime que le jeune peut être mis en danger et quel que soit l'âge du jeune en question.

PHOTO
OBLIGATOIRE

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Nom (de l'élève) : _____

Prénom : _____

Classe : _____ **Régime :** Externe Demi-Pension Interne

Téléphone (de la famille) : _____

DATE : _____



Signature du responsable : _____

Merci de compléter IMPERATIVEMENT par oui ou non la rubrique correspondant à la classe de votre enfant :

<p>○ <u>Classes de Secondes :</u> J'accepte que mon enfant sorte du lycée deux fois par semaine, le mardi et le jeudi de 12h45 à la reprise des cours.</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p>○ <u>Classes de Premières :</u> J'accepte que mon enfant sorte du lycée tous les jours, de 12h45 à la reprise des cours.</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p>○ <u>Classes de Terminales :</u> J'accepte que mon enfant sorte du lycée tous les jours de 12h45 ou 12h00 (décochage école directe*) à la reprise des cours.</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**Possibilité pour l'élève de décocher son repas via l'application école directe avant 9h00 le jour J. Attention le repas reste facturé.*

- En dehors des sorties hebdomadaires, aucune sortie de détente ne sera autorisée, hors de l'établissement.
- **Rappel : il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte du lycée.**

Pour bien renforcer votre demande d'interdiction de sorties de votre enfant (dans l'objectif de le protéger car il est par exemple très influençable, ...), il vous suffit d'adresser un courriel à parentsduleap.st-maximin@cneap.fr.

VIGIPIRATE



Une carte d'identité sera systématiquement demandée, à l'accueil, pour tout adulte qui vient « récupérer » un élève mineur.

